

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60809

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

2002-05

Amendement 2

**Lampes pour véhicules routiers –
Prescriptions dimensionnelles,
électriques et lumineuses**

Amendment 2

**Lamps for road vehicles –
Dimensional, electrical and luminous
requirements**

*Les feuilles de cet amendement sont à insérer dans la
CEI 60809 (1995)*

*The sheets contained in this amendment are to be
inserted in IEC 60809 (1995)*

© CEI 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

X

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

Withdrawing

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[IEC 60809-1:1995/AMD2:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/17451/83-3991-4387-b68a-aa2d47b96d73/iec-60809-1995-amd2-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/17451/83-3991-4387-b68a-aa2d47b96d73/iec-60809-1995-amd2-2002>

**INSTRUCTIONS POUR L'INSERTION
DES NOUVELLES PAGES ET FEUILLES
DE CARACTÉRISTIQUES DANS LA
PUBLICATION 60809**

**INSTRUCTIONS FOR THE INSERTION
OF NEW PAGES AND DATA SHEETS
IN PUBLICATION 60809**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Retirer la page de titre existante et insérer la nouvelle page de titre. - Remplacer les pages 2 à 4, I-1 à I-7, II-1 à II-5, III-1 et IV-1 à IV-2 par les nouvelles pages 2 à 28. - Retirer les feuilles existantes:
-2325-1 (3 pages)
-2330-2 (page 1 et 3)
-2335-1 (3 pages)
-3130-1 (2 pages) <p>et les remplacer par les nouvelles feuilles</p> <ul style="list-style-type: none"> -2325-2 (4 pages) -2330-3 (page 1 et 3) -2335-2 (4 pages) -3130-2 (2 pages) <ul style="list-style-type: none"> - Insérer les nouvelles feuilles de spécifications suivantes:
-2365-1 (4 pages)
-2370-1 (4 pages)
-2375-1 (3 pages)
-2380-1 (4 pages)
-2385-1 (4 pages)
-2410-1 (3 pages)
-2420-1 (3 pages)
-3140-1 (3 pages)
-3141-1 (3 pages)
-3315-1 (2 pages)
-4305-1 (1 page)
-4321-1 (1 page)
-4340-1 (1 page)
-7110-1 (5 pages)
-7120-1 (6 pages) <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les nouvelles annexes G, H et J. | <ul style="list-style-type: none"> - Remove existing title page and insert new title page. - Replace pages: 3 to 5, I-1 to I-8, II-2 to II-6, III-2 and IV-1 to IV-2 by new pages: 3 to 29. - Replace existing sheets:
-2325-1 (3 pages)
-2330-2 (page 1 and 3)
-2335-1 (3 pages)
-3130-1 (2 pages) <p>and replace them by new sheets</p> <ul style="list-style-type: none"> -2325-2 (4 pages) -2330-3 (page 1 and 3) -2335-2 (4 pages) -3130-2 (2 pages) <ul style="list-style-type: none"> - Insert following new data sheets:
-2365-1 (4 pages)
-2370-1 (4 pages)
-2375-1 (3 pages)
-2380-1 (4 pages)
-2385-1 (4 pages)
-2410-1 (3 pages)
-2420-1 (3 pages)
-3140-1 (3 pages)
-3141-1 (3 pages)
-3315-1 (2 pages)
-4305-1 (1 page)
-4321-1 (1 page)
-4340-1 (1 page)
-7110-1 (5 pages)
-7120-1 (6 pages) <ul style="list-style-type: none"> - Add new annexes G, H and J. |
|---|---|

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34A : Lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34A/979/FDIS	34A/987/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la présente publication ne sera pas modifié avant 2004. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34A: Lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34A/979/FDIS	34A/987/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until 2004. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
60809**

Deuxième édition
Second edition
1995

Modifiée selon les amendements:
Amended in accordance with amendments:
1(1996) et/and 2(2002)

**Lampes pour véhicules routiers –
Prescriptions dimensionnelles,
électriques et lumineuses**

**Lamps for road vehicles –
Dimensional, electrical and luminous
requirements**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/17451783-3991-4387-b68a-aa2d47b96d73/iec-60809-1995-amd2-2002>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/17451783-3991-4387-b68a-aa2d47b96d73/iec-60809-1995-amd2-2002>

© IEC 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

SOMMAIRE

1	Généralités	4
1.1	Domaine d'application	4
1.2	Références normatives	6
1.3	Définitions	6
1.4	Système de numérotage des feuilles de caractéristiques de lampes	10
2	Prescriptions et conditions d'essai relatives aux lampes à filament.....	10
2.1	Prescriptions générales	10
2.2	Marquage de la lampe	10
2.3	Ampoules	12
2.4	Couleur de l'ampoule.....	12
2.5	Dimensions de la lampe.....	12
2.6	Culots et socles.....	14
2.7	Prescriptions électriques et lumineuses initiales.....	14
2.8	Vérification de la qualité optique	14
2.9	Rayonnement UV	16
2.10	Lampes à filament étalon.....	16
3	Prescriptions et conditions d'essai relatives aux lampes à décharge	16
3.1	Prescriptions générales	16
3.2	Marquage de la lampe	16
3.3	Ampoules	18
3.4	Culots	18
3.5	Position et dimensions des électrodes, de l'arc et des bandes noires	18
3.6	Caractéristiques d'amorçage, d'établissement du régime et de réamorçage à chaud.....	20
3.7	Caractéristiques électriques et photométriques	20
3.8	Couleur	20
3.9	Rayonnement UV	22
3.10	Lampes à décharge étalon.....	24
4	Echantillonnage et conditions de conformité	24
5	Feuilles de caractéristiques des lampes.....	26
5.1	Liste des types de lampes	26
Annexe A (normative)	Forme, longueur et position du filament	A-1
Annexe B (normative)	Couleur	B-1
Annexe C (normative)	Conditions d'essai pour les caractéristiques électriques et lumineuses	C-1
Annexe D (normative)	Méthode de mesure des éléments internes des lampes R2.....	D-1
Annexe E (normative)	Méthode de mesure des éléments internes des lampes H4 et HS1... E-1	E-1
Annexe F (normative)	Méthode de mesure des éléments internes des lampes HB1	F-1
Annexe G (informative)	Dispositif optique pour mesurer la position et la forme de l'arc et la position des électrodes des lampes à décharge.....	G-1
Annexe H (normative)	Méthode de mesure des caractéristiques électriques et photométriques des lampes à décharge	H-1
Annexe J (informative)	Récapitulatif des types de lampes et de leurs applications	J-1

CONTENTS

1	General	5
1.1	Scope	5
1.2	Normative references	7
1.3	Definitions	7
1.4	Numbering system for lamp data sheets	11
2	Requirements and test conditions for filament lamps	11
2.1	General requirements	11
2.2	Lamp marking	11
2.3	Bulbs	13
2.4	Colour of the bulb	13
2.5	Lamp dimensions	13
2.6	Caps and bases	15
2.7	Initial electrical and luminous requirements	15
2.8	Check on optical quality	15
2.9	UV radiation	17
2.10	Standard (étalon) filament lamps	17
3	Requirements and test conditions for discharge lamps	17
3.1	General requirements	17
3.2	Lamp marking	17
3.3	Bulbs	19
3.4	Caps	19
3.5	Position and dimensions of electrodes, arc and black stripes	19
3.6	Starting, run-up and hot-restrike characteristics	21
3.7	Electrical and photometric characteristics	21
3.8	Colour	21
3.9	UV radiation	23
3.10	Standard (étalon) discharge lamps	25
4	Sampling and conditions of compliance	25
5	Lamp data sheets	27
5.1	List of specific lamp types	27
Annex A (normative)	Filament shape, length and position	A-2
Annex B (normative)	Colour	B-2
Annex C (normative)	Test conditions for electrical and luminous characteristics	C-2
Annex D (normative)	Method of measuring internal elements of R2 lamps	D-2
Annex E (normative)	Method of measuring internal elements of H4 and HS1 lamps	E-2
Annex F (normative)	Method of measuring internal elements of HB1 lamps	F-2
Annex G (informative)	Optical set-up for the measurement of the position and form of the arc and of the position of the electrodes of discharge lamps	G-2
Annex H (normative)	Measurement method of electrical and photometric characteristics of discharge lamps	H-2
Annex J (informative)	Overview of lamp types and their applications	J-2

LAMPES POUR VÉHICULES ROUTIERS –

PRESCRIPTIONS DIMENSIONNELLES, ÉLECTRIQUES ET LUMINEUSES

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

La présente Norme Internationale est applicable aux lampes remplaçables (lampes à filament et lampes à décharge) destinées à être utilisées dans les projecteurs avant, feux de brouillard et feux de signalisation des véhicules routiers.

Elle s'applique particulièrement aux lampes qui font l'objet de législation. Elle inclut en particulier les lampes contenues dans les Règlements¹⁾ No.37 et No.99 de l'accord de Genève du 20 mars 1958 de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE). Cependant, elle peut être utilisée pour d'autres lampes ressortissant à son domaine d'application.

Elle spécifie les prescriptions techniques, les méthodes de vérification et les prescriptions de base pour l'interchangeabilité (dimensionnelles, électriques et lumineuses) des lampes de fabrication et des lampes étalon.

Pour la plupart des exigences de la présente norme le texte renvoie à la « feuille de caractéristiques correspondante ». Pour toutes les lampes énumérées à l'article 5, les feuilles de caractéristiques sont incluses dans la présente norme. Pour d'autres lampes, les données correspondantes sont fournies par le fabricant ou le vendeur responsable. Cela peut être en rapport avec la législation nationale.

D'autres prescriptions telles que la durée de vie de la lampe, le maintien du flux lumineux, la résistance à la torsion, aux vibrations et aux chocs sont spécifiées dans la CEI 60810. Cette dernière donne également des renseignements, tels que les limites de température et les encombrements maximaux des lampes, en vue de guider la conception des équipements d'éclairage.

Les lampes pour véhicules routiers à usage complémentaire et non soumises à législation sont spécifiées dans la CEI 60983.

Dans les pays dont la législation prévoit l'homologation, par exemple selon les termes des Règlements ECE mentionnés ci-dessus, il est suggéré de se référer à la présente norme pour l'évaluation de la conformité. Les CEI 60810 et 60983 ne sont pas destinées à cet usage.

NOTE Dans les divers vocabulaires et normes, différents termes sont utilisés pour désigner une « lampe à incandescence » (VEI 845-07-04) et une « lampe à décharge » (VEI 845-07-17). La présente norme utilise les termes « lampe à filament » et « lampe à décharge ». Cependant, lorsque le terme « lampe » apparaît seul, ce terme désigne les deux types, à moins que le contexte n'indique clairement qu'il ne s'applique qu'à l'un des types.

1) Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (ECE), Règlement 37:1992, *Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des lampes à incandescence destinées à être utilisées dans les feux homologués des véhicules à moteur et de leurs remorques*

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (ECE), Règlement 99:1996, *Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des sources lumineuses à décharge pour projecteurs homologués de véhicules à moteur*

LAMPS FOR ROAD VEHICLES – DIMENSIONAL, ELECTRICAL AND LUMINOUS REQUIREMENTS

1 General

1.1 Scope

This International Standard is applicable to replaceable lamps (filament lamps and discharge lamps) to be used in headlamps, fog-lamps and signalling lamps for road vehicles.

It is especially applicable to those lamps which are the subject of legislation. In particular, it includes the lamps contained in Regulations¹⁾ No.37 and No.99 of the Geneva Agreement of 20 March 1958 of the United Nations Economic Commission for Europe (ECE). However, the standard may be used for other lamps falling under the scope of this standard.

The standard specifies the technical requirements with methods of tests and basic interchangeability (dimensional, electrical and luminous) for lamps of normal production and for standard (étalon) lamps.

For most of the requirements given in this standard reference is made to the "relevant data sheet". For all lamps listed in Clause 5, data sheets are contained in this standard. For other lamps the relevant data are supplied by the lamp manufacturer or responsible vendor. It could be based on national legislation.

Other requirements such as lamp life, lumen maintenance, torsion strength and resistance to vibration and shock are specified in IEC 60810. The latter standard also gives information for guidance of lighting equipment design, such as temperature limits and maximum lamp outlines.

Road vehicle lamps for supplementary purposes which are not the subject of legislation are specified in IEC 60983.

In countries which legislate for approval, for example under the terms of the aforementioned ECE Regulations, it is suggested that reference is made to this standard for assessment of compliance. IEC 60810 and IEC 60983 are not intended for that purpose.

NOTE In the various vocabularies and standards, different terms are used for "incandescent lamp" (IEV 845-07-04) and "discharge lamp" (IEV 845-07-17). In this standard "filament lamp" and "discharge lamp" are used. However, where only "lamp" is written both types are meant, unless the context clearly shows that it applies to one type only.

1) United Nations Economic Commission for Europe (ECE), Regulation 37:1992, *Uniform provisions concerning the approval of filament lamps for use in approved lamp units of power-driven vehicles and of their trailers*
United Nations Economic Commission for Europe (ECE), Regulation 99:1996, *Uniform provisions concerning the approval of gas-discharge light sources for use in approved gas-discharge lamp units of power-driven vehicles*

1.2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

CEI 60050(845), *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 845: Eclairage*

CEI 60051, *Appareils mesureurs électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires*

CEI 60061-1, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Première partie: Culots de lampes*

CEI 60810, *Lampes pour véhicules routiers – Prescriptions de performance*

CEI 60983, *Lampes miniatures*

1.3 Définitions

1.3.1 catégorie

ce terme est utilisé pour désigner les différents modèles de base de lampes normalisées

NOTE Chaque désignation spécifique, par exemple P21/5W, H4, D2R forme une catégorie. La plupart de ces désignations sont tirées des Règlements ECE.

1.3.2 type

les lampes de types différents sont celles qui, dans une même catégorie, diffèrent sur des points essentiels tels que:

a) la marque de fabrique ou commerciale;

NOTE Les lampes portant la même marque de fabrique ou commerciale mais produites par des fabricants différents sont considérées comme étant de types différents. Celles produites par le même fabricant, différant seulement par la marque de fabrique ou commerciale, peuvent être considérées comme étant du même type.

b) la conception de l'ampoule, pour autant qu'elle affecte les résultats optiques;

c) pour les lampes à filament, la tension nominale.

1.3.3 essai de type

essai ou série d'essais, effectué sur un échantillon d'essai de type, dans le but de vérifier la conformité de la conception d'un produit donné aux prescriptions de la spécification correspondante.

1.3.4

échantillon d'essai de type

échantillon constitué d'une ou plusieurs unités semblables, soumis par le fabricant ou le vendeur responsable en vue d'un essai de type.

1.2 Normative references

The following normative documents contain provisions which, through reference in this text, constitute provisions of this International Standard. For dated references, subsequent amendments to or revisions of, these publications do not apply. However, parties to agreements based on this International Standard are encouraged to investigate the possibility of applying the most recent edition of the normative document indicated below. For undated references, the latest edition of the normative document referred to applies. Members of IEC and ISO maintain registers of currently valid International Standards.

IEC 60050(845), *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 845: Lighting*

IEC 60051, *Direct acting indicating analogue electrical measuring instruments and their accessories*

IEC 60061-1, *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 1: Lamp caps*

IEC 60810, *Lamps for road vehicles - Performance requirements*

IEC 60983, *Miniature lamps*

1.3 Definitions

1.3.1 category

this term is used to describe different basic designs of standardized lamps.

NOTE Each specific designation, for example P21/5W, H4, D2R forms a category. Most of these designations are taken from the ECE Regulations.

1.3.2 type

lamps of different types are those within the same category which differ in such essential respects as:

a) trade name or mark;

NOTE Lamps bearing the same trade name or mark but produced by different manufacturers are considered as being of different types. Lamps produced by the same manufacturer differing only by the trade name or mark may be considered to be of the same type.

b) bulb design, insofar as it affects the optical results;

c) for filament lamps, nominal voltage.

1.3.3 type test

test or series of tests, made on a type test sample, for the purpose of checking compliance of the design of a given product with the requirements of the relevant specification.

1.3.4 type test sample

sample consisting of one or more similar units, submitted by the manufacturer or responsible vendor for the purpose of a type test.

1.3.5

conformité de la production

conformité de la production de série d'un type donné aux prescriptions de la spécification correspondante.

NOTE 1 Les lampes de fabrication sont de la même conception que l'échantillon d'essai de type homologué.

NOTE 2 Les réglementations locales peuvent prévoir la vérification de la conformité de la production par un organisme gouvernemental.

1.3.6

tension nominale

tension utilisée pour désigner une lampe, habituellement celle de la batterie (6,12 ou 24 V) du système d'alimentation du véhicule routier.

1.3.7

puissance nominale

puissance utilisée pour désigner une lampe.

1.3.8

tension d'essai

tension, aux bornes du culot des lampes à filament et aux bornes d'alimentation du ballast des lampes à décharge, pour laquelle certaines caractéristiques sont spécifiées et à laquelle elles doivent être contrôlées.

1.3.9

valeur assignée

valeur d'une caractéristique spécifiée pour le fonctionnement d'une lampe à la tension d'essai et/ou dans d'autres conditions spécifiées.

1.3.10

tolérance

écart autorisé par rapport à une valeur assignée, généralement exprimé en pourcentage de la valeur assignée.

1.3.11

valeurs limites

valeurs les plus faibles et/ou les plus élevées des caractéristiques auxquelles la lampe doit satisfaire lorsqu'elle fonctionne dans des conditions spécifiées.

1.3.12

flux lumineux d'essai

flux lumineux spécifié d'une lampe étalon auquel les caractéristiques photométriques des dispositifs d'éclairage et de signalisation doivent être mesurées et qui doit être ajusté pour essayer une lampe dans le projecteur étalon conformément à 2.8.

1.3.13

plan de référence

plan défini par rapport au culot ou au socle, et par rapport auquel certaines parties de la lampe sont mesurées.

1.3.14

axe de référence

axe défini par rapport au culot ou au socle, et par rapport auquel certaines parties de la lampe sont mesurées.

1.3.5

conformity of production

compliance of the series production of a given type with the requirements of the relevant specification.

NOTE 1 Production lamps are of the same design as the approved type test sample.

NOTE 2 Local regulations may provide for checking conformity of production by a government agency.

1.3.6

nominal voltage

voltage used to designate a lamp, usually being the battery voltage (6,12 or 24 V) of the road vehicle supply network.

1.3.7

nominal wattage

wattage used to designate a lamp.

1.3.8

test voltage

voltage at the cap terminals for filament lamps and at the input terminals of the ballast for discharge lamps for which some characteristics are specified and at which they shall be tested.

1.3.9

rated value

value of a characteristic specified for operation of a lamp at test voltage and/or other specified conditions.

1.3.10

tolerance

allowable variation from a rated value generally expressed as percentage of the rated value.

1.3.11

limit values

lowest and/or highest values for characteristics to which the lamp has to comply when operated under specified conditions.

1.3.12

test luminous flux

specified luminous flux of a standard (étalon) lamp at which the photometric characteristics of lighting and light-signalling devices shall be measured and which has to be adjusted for testing a lamp in the standard headlamp according to 2.8.

1.3.13

reference plane

plane defined with reference to the cap or base and with respect to which positions of certain parts of the lamp are measured.

1.3.14

reference axis

axis defined with reference to the cap or base and with respect to which the positions of certain parts of the lamp are measured.

1.3.15

période de vieillissement

période durant laquelle les lampes sont mises en fonctionnement à leur tension d'essai afin de stabiliser leurs performances.

1.3.16

lampe étalon

lampe à ampoule incolore, s'il n'y a pas d'autres couleurs autorisées selon la feuille de caractéristiques correspondante, et à tolérances dimensionnelles réduites, utilisée pour les essais photométriques des dispositifs d'éclairage et de signalisation.

NOTE Les lampes étalon sont spécifiées pour une seule tension nominale par catégorie.

1.3.17

lampe de fabrication

lampe qui doit satisfaire aux prescriptions de la présente norme indiquées dans la colonne «Lampes de fabrication» de la feuille de caractéristiques de lampe correspondante.

1.3.18

lampe pour usage intensif

lampe déclarée comme telle par le fabricant ou le vendeur responsable, et qui doit satisfaire aux conditions d'essai renforcé spécifiées au tableau B2 de la CEI 60810, en plus des prescriptions spécifiées dans la présente norme.

1.4 Système de numérotage des feuilles de caractéristiques de lampes

Le premier nombre est le numéro de la présente norme (60809) suivi des lettres «IEC».

Le deuxième nombre est le numéro de la feuille de caractéristiques de la lampe.

Le troisième nombre porté sur la feuille indique le numéro d'édition de la feuille.

2 Prescriptions et conditions d'essai relatives aux lampes à filament

2.1 Prescriptions générales

Les lampes à filament doivent être conçues afin d'être, et de rester, en bon état de fonctionnement en usage normal. Elles ne doivent, de plus, présenter aucun défaut de conception ou de fabrication.

2.2 Marquage de la lampe

Les informations suivantes doivent être marquées de façon lisible et durable sur toutes les lampes à filament:

- la marque de fabrique ou commerciale du fabricant ou du vendeur responsable;
- la tension nominale;
- la désignation internationale de la catégorie correspondante;
- la puissance nominale (dans l'ordre: filament principal/filament auxiliaire pour les lampes à deux filaments); celle-ci n'a pas à être indiquée séparément si elle fait partie de la désignation internationale de la catégorie de lampe à filament correspondante.